

Le développement du capitalisme dans l'agriculture marocaine

El Khyari T.

in

Jouve A.-M. (ed.).
Crises et transitions des politiques agricoles en Méditerranée

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 8

1994

pages 73-87

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI950539>

To cite this article / Pour citer cet article

El Khyari T. **Le développement du capitalisme dans l'agriculture marocaine.** In : Jouve A.-M. (ed.). *Crises et transitions des politiques agricoles en Méditerranée.* Montpellier : CIHEAM, 1994. p. 73-87 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 8)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Le développement du capitalisme dans l'agriculture marocaine

Thami El Khyari

Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II (Rabat)

Résumé. La progression du capitalisme dans l'agriculture suit un processus complexe qui présuppose la réalisation de trois conditions dialectiquement liées :

- le développement des rapports marchands,
- la transformation de la force de travail en marchandise,
- la transformation et l'augmentation de la rente foncière.

Ce sont ces trois aspects qui sont analysés pour l'agriculture marocaine.

Mots clés. Productions agricoles – Productivité – Transformations

Title. *The Development of Capitalism in Moroccan Agriculture*

Abstract. *The progress of capitalism in agriculture takes place according to a complicated process which implies that the following dialectically linked three conditions be fulfilled in advance:*

- *increasing commercial relations,*
- *the transformation into goods of the labour force,*
- *the transformation and increase of ground rents.*

These three aspects of Moroccan agriculture are dealt with below.

L'analyse du développement du capitalisme dans l'agriculture des pays « sous développés » pose des problèmes méthodologiques assez épineux. Ainsi, « on se contente [...] souvent d'une approche banale, fortement marquée d'empirisme. Car nous savons tous, par l'expérience quotidienne immédiate ce qu'est une entreprise capitaliste : une unité de production autonome, faisant l'objet d'une appropriation privée précise, équipée de moyens de production importants mis en œuvre par des travailleurs salariés. On réduira le capitalisme à la somme de ces entreprises capitalistes. Par analogie, dans l'agriculture, l'unité de production sera capitaliste si elle met en œuvre un équipement important et de la main-d'œuvre salariée. On mesurera donc l'extension du capitalisme agraire par le développement du salariat et du machinisme agricole. C'est déjà mieux que de confondre capitalisme et rapports mercantiles ; mais c'est encore tout à fait insuffisant et cela conduit rapidement à de graves erreurs d'appréciation¹ ».

La progression du capitalisme ne se limite pas au rythme de croissance des entreprises de type capitaliste. Si celui-ci en constitue un indice indéniablement significatif, il est loin d'être représentatif d'un processus beaucoup plus complexe de décomposition des structures précapitalistes – création des conditions de l'émergence d'un mode capitaliste de production. Il s'ensuit que le développement de ce dernier peut même, à la limite, ne pas apparaître en tant que tel, c'est-à-dire dans la sphère de la production, dans le secteur agricole et se cantonner durant une phase plus ou moins longue dans les centres urbains. La progression du capitalisme dans l'agriculture suit un processus complexe plus ou moins durable et correspond à un mouvement d'ensemble qui présuppose la réalisation de trois conditions principales dialectiquement liées :

- ❑ d'une part, qu'on passe d'une production « dont le seul surplus était valeur d'échange et qui était pré-supposé à la circulation » à « une production qui ne fonctionne qu'en liaison avec la circulation et dont le contenu exclusif est la valeur d'échange² » ;
- ❑ d'autre part « des processus historiques qui ont placé une masse d'individus d'une nation [...] dans la situation sinon de travailleurs vraiment libres, du moins de travailleurs virtuellement libres, dont la

seule propriété est leur force de travail et la possibilité de l'échanger contre des valeurs existantes³ ». « Lorsque cette séparation est bien établie, le procès de production ne peut que la reproduire, à une échelle toujours plus grande⁴. » Cependant, si ce processus de dissolution transforme « une masse d'individus d'une nation en travailleurs salariés virtuellement libres, c'est-à-dire en individus contraints de vendre leur force de travail parce qu'ils sont privés de propriété », « il n'implique pas que les anciennes ressources et conditions de propriété de ces individus aient disparu. Au contraire, seuls leur utilisation et leur mode d'existence peuvent avoir changé en passant comme fonds libres dans d'autres mains ou même en demeurant en partie dans les mêmes »⁵ ;

- enfin, la transformation de la rente-produit en rente-argent, celle-ci étant « une forme modifiée » de celle-là, tout en étant en opposition à elle, en tant que « forme ultime avant sa disparition », de cette sorte de rente foncière « forme normale de la plus-value et du surtravail non payé qui doit être fourni au propriétaire par des moyens de production ». La rente en argent est [...] la forme de dissolution de la rente foncière [...] qui coïncide [...] avec la plus-value et le surtravail ». Elle suppose un développement déjà important du commerce, de l'industrie urbaine, de la production marchande en général, partant de la circulation monétaire ; elle suppose encore que les produits ont un prix de marché et que ceux-ci sont vendus plus ou moins à leur valeur, ce qui, dans les formes antérieures n'étaient pas nécessairement le cas⁶ ».

Il en résulte que « le montant de la rente foncière (et, avec elle la valeur du sol) se développe avec le progrès social : c'est le résultat de la totalité du travail social. D'une part, il s'ensuit un élargissement du marché et de la demande des produits du sol, d'autre part immédiatement un accroissement de la demande de bien-fonds, en tant que moyen de production jouant un rôle dans toutes sortes de branches, même non agricoles. Plus précisément, la rente, donc la valeur du sol, pour nous en tenir à la rente agricole proprement dite, se développe en même temps que le marché des produits agricoles, partant avec l'accroissement de la population non paysanne, avec ses besoins et sa demande de moyen de subsistance et de matière première⁷ ».

La transformation de la rente foncière en rente foncière capitaliste crée cette particularité nouvelle « qu'en même temps que se développent les conditions qui permettent aux produits agricoles de devenir des marchandises », s'accroît « le pouvoir de la propriété foncière de s'approprier une part croissante des valeurs ainsi créées, sans son intervention, c'est-à-dire qu'une part croissante de la plus-value est convertie en rente foncière⁸ ».

Ainsi, en même temps que se développent les rapports marchands, aussi bien au niveau des produits que de la force de travail, la rente foncière connaît des transformations et une augmentation des taux. Ce sont ces trois aspects que nous allons rapidement examiner pour l'agriculture marocaine.

I – Le développement des rapports marchands

Alors qu'il suffit de circuler dans les campagnes pour se rendre compte du niveau relativement avancé de la monétarisation de l'économie rurale et de son intégration au marché, les produits les plus inattendus étant offerts à l'échange contre de l'argent, les rares bribes de données officielles tendent à sous-estimer ce processus. Sur ce plan, il existe un véritable hiatus entre les statistiques générales, les analyses et la réalité. Pour pouvoir apprécier cette évolution, il faudrait commencer par souligner que l'intégration au marché peut être le résultat de quatre sortes de transformations pouvant s'opérer simultanément :

- elle peut prendre une forme ouverte et déclarée par le déversement de toute la production, ou au moins dans sa grande majorité, sur le marché auquel celle-ci est entièrement destinée. C'est le cas pour toutes les exploitations de type franchement capitaliste et d'une partie des exploitations moyennes dont la production, avec l'introduction de techniques modernes de culture et de moyens plus performants, arrive à satisfaire les besoins domestiques sur une petite superficie, et qui commercialisent donc la plus grande partie de leur produit ;
- elle peut se manifester par l'introduction de cultures « marchandes » pratiquées à côté d'autres, réservées à l'autoconsommation. Cette situation s'applique à tout le secteur irrigué dont ce fut la caractéris-

tique principale, ainsi qu'aux exploitations infra-urbaines spécialisées dans le maraîchage et/ou l'élevage et à une part importante de la production légumière des vallées en montagne ;

- ❑ elle peut être le résultat d'un changement dans la destination de certaines spéculations dont la mise sur le marché prend des voies sinueuses. Dans le cas du Maroc, c'est l'évolution que connaît en particulier l'orge – et dans une moindre mesure les légumineuses – dont une part importante et croissante est réservée à l'alimentation du bétail et donc commercialisée après sa transformation par celui-ci ;
- ❑ elle peut être initiée par le développement du rôle de trésorerie, facilité par l'existence de produits subventionnés par l'Etat, que sont amenés à jouer certains produits végétaux qui seront mis sur le marché à une période particulière de l'année pour être rachetés pour une consommation, à une autre période. Ainsi, analysant la consommation alimentaire en milieu rural dans la Haute Chaouia, S. Benjelloun attire notre attention sur ce phénomène en écrivant :

« Il faut tenir compte des destinations [de la production] autres que l'alimentation humaine, surtout la vente. De grandes quantités sont vendues pour payer les dettes et acheter d'autres biens dont le besoin est immédiat. Tous ces facteurs font que le stock de céréales se trouve épuisé quelques mois après la récolte et les achats de céréales commencent à se produire⁹ ». C'est donc cette complexité du processus qui empêche les statistiques globales de l'appréhender et induit souvent les chercheurs en erreur.

De plus, le flou qui entoure le concept même de culture vivrière ne simplifie pas l'analyse. En effet, alors que ce terme signifiait à l'origine tout simplement « produit destiné à l'alimentation », son sens s'est élargi à l'autoconsommation pour être actuellement un qualificatif attaché à certaines cultures, qui sont censées, par définition, être affectées d'abord et avant tout à la satisfaction des besoins propres du producteur et de sa famille, leur commercialisation étant assimilée à celle d'une « épargne » sur l'autoconsommation.

Les données récentes pour l'évaluation quantitative de ce processus d'intégration au marché étant inexistantes, nous nous contenterons de l'enquête la plus importante qui ait été réalisée à ce jour dans ce domaine, bien qu'elle date de 1974, en ayant présent à l'esprit que le mouvement s'est beaucoup accéléré depuis. Tout en montrant déjà que l'insertion de l'économie rurale au marché était déjà relativement avancée à l'époque, les résultats de ce recensement indiquent que cette insertion est différente selon la taille des exploitations, les cultures pratiquées et les Régions Economiques du pays.

1. Taille des exploitations et degré d'insertion au marché

Le tableau suivant reprend le degré d'insertion au marché des différentes catégories d'exploitations à travers la commercialisation de la production :

Répartition des exploitations ayant pratiqué la commercialisation selon la nature de la production commercialisée et la taille des exploitations

Classes de taille SAU	Exploitations		Exploitations ayant commercialisé selon la nature de la production commercialisée			
	Total	Dont ayant commercialisé	Total	Végétale	Animale	Végétale et animale
Sans SAU	100	42,2	100	3,1	95,7	1,2
< 5 ha	100	64,4	100	33,5	34,0	32,5
5 - 20 ha	100	86,3	100	26,1	19,5	54,5
20 - 50 ha	100	95,9	100	21,9	10,1	68,0
≥ 50 ha	100	94,9	100	24,3	7,7	68,0
Ensemble	100	63,8	100	26,6	39,1	34,3

Source : *Recensement Agricole 1973–74*, résultats prioritaires

L'examen des données que renferme ce tableau montre que la production pour le marché est loin d'être marginale, bien que la situation change selon les catégories d'exploitation. On peut ainsi relever que :

- ❑ au début des années 1970 déjà, près des deux tiers des exploitations (63,8%) commercialisent au moins une partie de leur production. Les exploitations qui ne portent aucun de leurs produits sur le mar-

ché ne représentent que 36,2% du total et sont dans leur grande majorité sans terre (57,8%) ou de petites tailles dont la superficie ne dépasse pas 5 hectares (35,6%). Cependant, même celles-ci ne sont pas malgré tout en dehors de l'économie d'échange, elles s'y introduisent à travers une autre marchandise, celle dont elles disposent à profusion, leur force de travail. Ainsi, si on exclut les deux catégories de statistiques, 88% des autres exploitations sont peu ou prou concernées par la commercialisation de la production ;

❑ le degré d'intégration au marché s'accroît avec la taille des exploitations pour concerner la quasi-totalité d'entre elles à partir de 20 hectares. Il faudrait ici relever que même celles qui sont d'habitude taxées « d'exploitations familiales » commercialisent dans leur grande majorité une partie de leur production ;

❑ l'élevage occupe une place de choix dans ce processus. Ainsi parmi les exploitations qui ont mis sur le marché une partie de leur production, 39,1% n'ont commercialisé que des produits animaux et végétaux, alors que 34,3 % ont vendu à la fois des produits animaux et végétaux et seulement 26,6% d'entre elles se sont limitées à ces derniers.

Cependant, ces proportions varient avec les classes de taille. En effet la part des exploitations qui ne portent sur le marché que des produits animaux décroît de 95,87% pour la classe de celles qui ne disposent pas de terres, à 7,7% pour celles dont la superficie dépasse 50 hectares. Ceci confirme encore une fois la place particulière que prend l'élevage dans l'économie de la petite paysannerie.

2. Degré de commercialisation des différentes cultures

Si les indications précédentes nous ont permis de montrer que, déjà au début des années 1970, la proportion des exploitations qui produisaient pour le marché étaient relativement importante, surtout comparée à la situation sous le Protectorat, ce critère est en lui-même insuffisant, parce que ce qui est encore plus significatif, c'est la part de la production qui est destinée au marché. Celle-ci change évidemment selon les cultures comme le reflète le tableau suivant :

Répartition des exploitations selon les produits et la part commercialisée

Produits	Part commercialisée				Total
	0 à 25%	25 à 50%	50 à 75%	75 à 100%	
1. Cultures annuelles					
Céréales	11,2	32,4	42,1	14,3	100
Légumineuses	2,5	7,6	22,6	67,6	100
Cultures maraîchères	1,1	2,1	13,8	83,0	100
Cultures industrielles	—	—	—	100,0	100
Cultures oléagineuses	—	—	—	100,0	100
Autres cultures	—	—	—	100,0	100
2. Elevage					
Bovins	14,5	37,3	43,6	4,6	100
Ovins	29,4	37,8	28,0	4,8	100
Caprins	25,3	33,5	35,1	6,1	100
Volaille	9,3	22,1	53,7	14,9	100
3. Cultures pérennes et plantations					
Amandes	1,5	3,9	11,8	82,8	100
Olives	1,6	7,7	27,5	63,2	100
Figues	9,7		51,4	38,9	100
Dattes	22,2		56,6	21,2	100
Agrumes		17,3		82,7	100
Vignes		18,5		81,5	100
Autres fruits		24,1		75,9	100

Source : *Recensement Agricole 1973–74*, résultats prioritaires.

Le tableau précédent montre indubitablement une progression rapide de l'insertion de la production agricole au marché. Ainsi, si la part commercialisée des cultures industrielles et oléagineuses (100%), de même que celle des cultures maraîchères (83% des exploitations les produisant commercialisent au

moins 75% de leur production) ou encore de certains fruits (agrumes, raisin), est tout à fait normale puisque par « définition » elles sont des spéculations de type « marchand », la proportion dans laquelle sont destinées au marché certaines autres l'est moins. Tel est le cas par exemple pour les céréales. On relève que 56% des exploitations céréalières commercialisent au moins la moitié de leur production. Il en est de même pour les exploitations qui pratiquent la culture des légumineuses ou des olives et dont presque 90% vendent plus de 50% de leur production ; ou celles récoltant des figues et dont plus de 92% en destinent au moins 50% au marché, ce qui est remarquable pour une spéculation qui était presque entièrement réservée à l'autoconsommation à la veille de l'Indépendance.

Quant au bétail qui, tout en étant une source de revenu, est un « capital auto-reproductible », la part commercialisée a moins de signification. Cependant, on ne manquera pas de relever la proportion importante de vente de volailles.

On peut donc dire que même si un nombre important d'exploitations n'a pas encore atteint le stade « d'une production qui ne fonctionne qu'en liaison avec la circulation », le processus est largement entamé même si ce n'est que de façon inconsciente », la paysannerie est progressivement soumise à la loi de la valeur et du profit à travers son intégration croissante au marché. Cependant, celle-ci diffère selon les Régions Economiques du pays.

3. Une intégration au marché différenciés selon l'espace

Bien que les Régions Economiques telles qu'elles ont été délimitées ne soient pas homogènes, il est intéressant de les retenir en tant que base de comparaison spatiale du stade d'insertion des exploitations au marché. Le tableau ci-dessous en fournit les données :

Répartition des exploitations en pourcentage selon : la commercialisation de la production, les régions économiques (Campagne Agricole 1973-1974)

Région économique	Ensemble des exploitations	Uniquement végétale	Uniquement animale	Végétale et animale	Total
Sud	255 290	22,0	18,7	14,7	55,4
Tensift	417 640	17,7	23,4	30,0	71,1
Centre	393 320	17,1	25,2	28,9	71,2
Centre-Nord	289 350	16,0	24,5	16,8	57,3
Centre-Sud	138 070	18,7	28,9	14,1	61,7
Nord-Ouest	366 760	18,7	32,4	20,2	68,3
Oriental	675 900	18,9	22,9	11,3	47,1
Ensemble	1 928 020	17,4	25,4	22,1	64,9 (*)

Source : Idem, tableau 19.

(*) La différence de presque un point par rapport au tableau présentant la répartition des exploitations ayant commercialisé par classe de taille provient du fait que nous utilisons ici les résultats provisoires du *Recensement Agricole* publiés en novembre 1976, alors qu'auparavant nous avons eu recours aux résultats définitifs publiés en 1980 dans le document présentant les « Résultats prioritaires » ; ce dernier document ne donne pas d'indications sur la répartition par région économique.

Les données figurant dans le tableau précédent révèlent l'existence de situations très différentes les unes des autres. Ainsi, le rapport des productions des exploitations qui mettent au moins une partie de leur production sur le marché dans la région de l'Oriental et celle du Centre est presque égal à deux, respectivement 47,19 et 71,2%. Cet écart rejoint les autres indications concernant le degré de développement du capitalisme dans l'agriculture, inégal dans l'espace. Cependant, la région du Tensift où 71,1% des exploitations vendent des produits, semble faire exception à cet égard : ceci provient sans doute du poids qu'y occupe l'élevage, lui-même lié à l'importance des terres de statut collectif dans cette zone.

L'appréciation des différentes données sur le degré de commercialisation de la production agricole que nous venons de passer en revue peut donner lieu aux deux attitudes différentes ci-après.

- ❑ Soit, à l'instar des rédacteurs du commentaire officiel du *Recensement Agricole*, relever que « la commercialisation pouvant servir de facteur d'intégration de l'agriculture dans le reste de l'économie natio-

nale, a intéressé moins des deux tiers (63,8%) des exploitations qui ont porté des parts variables de leur production sur le marché » ; c'est-à-dire raisonner en fonction de l'objectif d'une intégration complète et totale et donc sous-estimer les progrès accomplis dans ce domaine ;

- ❑ Soit raisonner en termes de processus, c'est-à-dire à partir des transformations opérées ou en cours par rapport au passé – surtout par rapport à la période coloniale – et par conséquent insister sur le mouvement et les changements. Il nous semble que ce soit cette deuxième démarche qui est la plus opérationnelle et la plus pertinente. C'est la même attitude que nous allons adopter dans l'analyse de la transformation de la force de travail en marchandise.

II – La transformation de la force de travail en marchandise

Nous avons déjà montré que le processus de séparation des paysans de leurs moyens de production, prenant principalement la forme de l'expropriation, s'est développé avec la pénétration coloniale ; nous avons par la suite mis en évidence l'importance de ce phénomène après l'Indépendance, lors de l'analyse de la dynamique du secteur « traditionnel ». Cependant, d'une part les indicateurs que nous avons utilisés ne témoignent pas des véritables dimensions de la question, parce qu'ils n'intègrent pas l'aspect exode rural, c'est-à-dire la partie de la paysannerie qui, ne disposant pas de moyens de production ou n'en disposant pas en quantité suffisante, quitte la campagne pour rejoindre les villes où elle s'entasse en général dans les quartiers insalubres ou dans les bidonvilles ; d'autre part, le processus de transformation de la force de travail en marchandise, au sens capitaliste du terme, concerne aussi une partie de la paysannerie déjà expropriée qui s'employait dans le cadre de rapports de production de type précapitaliste et une partie de celle qui, tout en n'étant pas entièrement dépourvue de terre, n'en possède pas suffisamment pour assurer sa reproduction.

1. Dimension de l'exode rural : quelques indications

L'aspect quantitatif de l'exode rural apparaît à travers la différence du taux de croissance démographique variable selon les milieux rural et urbain. Ainsi, entre 1971 et 1982, alors que le premier a été de 1,4% par an, le second a atteint 4,4% pour une moyenne nationale de 2,6%.

Sur le plan qualitatif, les données du *Recensement Général 1982* montrent que le mouvement s'accélère et concerne particulièrement la population jeune des campagnes, comme en témoigne le tableau suivant qui présente la répartition de la population marocaine par tranche d'âge, selon les milieux, à cette date :

Distribution de la population marocaine par tranche d'âge selon les milieux rural et urbain

	Urbain	%	Rural	%	Total
0 - 4	1 103 256	35,53	2 002 717	64,47	3 105 973
5 - 9	1 082 937	37,01	1 843 535	62,99	2 926 472
10 - 14	1 085 008	42,13	1 490 838	57,87	2 575 846
15 - 19	1 046 790	46,93	1 183 965	53,07	2 230 755
20 - 24	990 510	49,58	1 003 529	50,32	1 994 039
25 - 29	771 286	49,68	781 317	50,32	1 552 603
30 - 34	547 624	47,98	593 882	52,02	1 141 506
35 - 39	381 352	45,48	457 198	54,52	838 550
40 - 44	386 571	44,03	491 429	55,97	878 000
45 - 49	321 760	45,17	390 647	54,83	712 407
50 - 54	297 915	42,20	408 174	57,80	706 089
55 - 59	195 523	43,81	250 819	56,19	446 342
60 - 64	191 333	39,40	294 304	60,60	485 637
65 - 69	88 540	38,41	142 011	61,59	230 551
70 - 74	85 131	33,72	167 367	66,28	252 498
75 et plus	995 36	32,02	211 413	67,98	310 949
Total	8 675 072	42,55	11 713 145	57,45	20 388 217

Source : Ministère du Plan, *Recensement général de la population et de l'habitat de 1982*.

Ainsi, la part de la population rurale par rapport à la population totale change avec les tranches d'âge ; cette distribution prend la forme d'une courbe en U parfaite, alors que celle des urbains se présente sous celle d'une cloche. Si en moyenne, la population rurale marocaine représente 57,45% de la population totale, pour les tranches d'âge de 20–24 ans et 25–29 ans, elle n'en constitue que 50,32%. L'exode rural concerne donc en priorité la jeunesse, c'est-à-dire la catégorie la plus dynamique des ruraux.

Cette tendance est confirmée par une enquête effectuée par Mouddene. En effet, celui-ci, examinant l'évolution des rapports de production dans un douar de la Chaouia, constate que la comparaison de la pyramide des âges du douar avec celle de la population marocaine en 1971 montre une diminution des classes d'âge 30–40 ans et une augmentation de celles de plus de 45 ans. La distribution des migrants par âge dégage que 58% d'entre eux avaient moins de 20 ans et 87% moins de 28 ans au moment de l'exode, dont 80% avaient quitté le village avant le mariage. Ce qui l'amène à conclure que ce sont les plus jeunes qui sont les plus attirés par le départ vers la ville et que le fait « d'être responsable d'un foyer constitue un frein à la migration puisque sur les 20% de mariés qui étaient partis en ville, 50% étaient retournés par la suite au douar pour s'y installer définitivement »¹⁰.

2. La régression des rapports sociaux précapitalistes

Ne disposant d'aucune enquête à caractère national sur l'évolution des rapports sociaux de production de type précapitaliste, nous nous limiterons à l'utilisation d'une enquête régionale. Cependant, même si elle n'a porté que sur des espaces très réduits, les informations qu'elle apporte sont significatives d'un mouvement profond de régression de ce type de rapports, du fait même des zones concernées. En effet, l'étude a porté sur la province de Tissa (actuellement province de Taounate) et a concerné deux villages typiques par leur structure, l'un de type communautaire avec prédominance à l'origine des terres collectives, l'autre ayant été lié auparavant à l'existence d'un *azib*¹¹. Ceci permettra de montrer que les rythmes et les formes que prend la régression sont différents.

A. Le premier type, régression lente, mais transformation de la nature du rapport

Du fait même du poids des terres collectives du *douar* El Gaâda, on assiste à une relative dispersion du patrimoine foncier reposant depuis longtemps sur une appropriation privée définitive de ces terres, acceptée et garantie par la collectivité. Le *douar* est constitué de 484 habitants regroupés en 74 foyers.

Dans ce village, le recours à la mobilisation de la force de travail sous forme de *Khammessat*¹² reste encore relativement important. Ainsi, les formes d'exploitations de la terre se présentent comme suit :

Catégorie de l'agent économique	Sans <i>khammès</i> ni berger	Avec <i>khammès</i> seul	Avec berger seul	Avec <i>khammès</i> et berger	Total exploitation	<i>Khammès</i>
<i>Khammès</i>	-	-	-	-	-	13
Exploitations non propriétaires	8	-	-	-	8	
Exploitants propriétaires et preneurs de terres	14	2	1	3	20	
Exploitants propriétaires	11	2	-	2	15	
Exploitants propriétaires et bailleurs de terres	6	1	-	2	9	
Exploitants propriétaires, preneurs et bailleurs de terres	1	-	-	1	2	
Total	34	5	1	8	54	

Le *khammessat* est donc utilisé dans 13 exploitations sur 54 et concerne 52% de la superficie agricole utile, ce qui est important. Cependant, ce mode de mobilisation de la force de travail qui fait son apparition dans la classe des 10–15 hectares pour devenir systématique dès que la superficie dépasse 15 hectares, disparaît complètement au-delà de 50 hectares, seuil à partir duquel s'opère une modification du système de travail. Par ailleurs, parallèlement au maintien de ce statut, se développe le salariat et certaines activités annexes qui témoignent d'une décomposition des structures précapitalistes, comme le montre la répartition des foyers par catégorie d'activités ci-après.

Inactif	3 foyers
Activités non agricoles	4 foyers (dont 18 ont des activités)
Propriétaires exploitants	48 foyers (annexes : différents)
Travailleur agricole	12 foyers (commerce ou salariat)
Non propriétaire	7 foyers

Mais la transformation la plus importante concerne celle du statut même du *khammessat* : s'il continue à s'agir toujours de non propriétaires, il est de plus en plus déterminé par des relations de parenté, concerne des foyers jeunes, donne naissance à des transformations dans l'apport du *khammès* qui se limite à son travail¹³ sur les champs, dans le mode de rémunération de la force de travail qui se fait sous forme monétaire pour une part croissante en avances sur récolte fournies par le propriétaire¹⁴ ; autant de changements qui semblent entraîner même celui de la dénomination du contrat : *fellah* (agriculteur) au lieu de *khammès*.

Cette évolution est tellement importante qu'elle amène Moussaoui à relever que « la situation objective du *khammès* telle qu'elle se présente actuellement, est très proche de celle de l'ouvrier » et affermit tant au niveau des faits que de la conscience, le statut de « laboureur » du *khammès* aux dépens de son statut « domestique ».

B. Le second type, régression complète au profit des rapports capitalistes

Pour le second type, il s'agit d'un *azib*¹⁵ (douar Aïn Mliha) lié au domaine Habous El Yamani comprenant 208 habitants regroupés en 35 foyers, répartis selon le genre d'activité de la façon suivante :

Inactifs	6 foyers
Salariés occasionnels non agricoles	6 foyers
Salariés agricoles	9 foyers
Locataires	9 foyers
<i>Azzabs</i>	4 foyers
<i>Khammès</i>	1 foyer
Total	34 foyers

A l'évidence, nous sommes dans une situation totalement différente de la précédente, puisque le salariat devient prépondérant et la location prend la place de l'association. Moussaoui synthétise bien ces transformations en écrivant : « les *khammès* se sont convertis en ouvriers permanents au service de leurs anciens employeurs, ou tout simplement en ouvriers occasionnels, et les *azabs* en locataires. Pendant que les *naïbs*, dont le nombre a régressé, ont vu leur fonction changer et leur champ d'action se rétrécir. De gestionnaire des relations sociales qu'ils étaient en tant qu'intermédiaires entre les propriétaires et les *azabs*, ils sont devenus de simples gestionnaires d'un patrimoine foncier, de plus en plus réduit au rythme des partages, dont ils sont tenus de recouvrer les rentes dues aux propriétaires. Parallèlement à cela, s'est développé un nouveau type de propriétaires exploitants, pratiquant des cultures et un élevage à caractère marchand comme auparavant, mais cherchant à intensifier la production. A cette fin, ils se sont réservés les meilleures terres, ont entrepris d'équiper les exploitations en matériel agricole (tracteurs, charrue à soc...) et emploient une main-d'œuvre salariée. »

Si bien que le mode d'exploitation inhérent à l'*azib*, et la hiérarchisation sociale caractérisant celui-ci, s'en trouvent énormément bouleversés. Cela s'est traduit principalement par la rupture de la stabilité des liens entre travailleurs et propriétaires et par l'ouverture du domaine, par le truchement de la location à des tiers dont certains sont de véritables fermiers capitalistes.

Ainsi, population et patrimoine foncier, dont la superposition caractérisait l'*azib*, se trouvent désormais dissociés. Les villageois n'ont en effet accès à la terre que par le recours à la location et à l'association.

Vivement concurrencés par les tiers et limités par le développement de l'exploitation mécanisée, ils se voient refoulés sur des terrains de qualité médiocre¹⁶ ».

Puis, faisant le bilan de la comparaison des deux processus, Moussaoui conclut : « Dans l'ensemble, il y a régression très nette, sinon extinction totale, des contrats où la rémunération des apports se fait en nature, qu'il s'agisse de contrats portant sur le travail [...], sur les fonds [...], sur les moyens de tra-

vail [...], ou sur les combinaisons de plusieurs facteurs de production [...]. Ainsi, s'il est vrai que la monétarisation des rapports contractuels a fait des progrès énormes au cours des trente dernières années, il n'en demeure pas moins qu'elle a revêtu des formes spécifiques au niveau de chacun des deux villages. A tel point que nous pouvons parler d'un processus de monétarisation différentielle des rapports contractuels¹⁷ ».

Ces deux exemples montrent donc que même là où les rapports de type précapitalistique « résistent » encore, ils ne peuvent le faire qu'au prix d'une transformation et se présentent sous une forme « étiolée, caricaturée¹⁸ ».

3. L'extension du rapport salarial

La quantification du salariat dans l'agriculture est très mal aisée. En effet, le procès même de production dans ce secteur est caractérisé par la discontinuité dans les besoins en force de travail aussi bien dans le temps que dans l'espace. De ce fait, le nombre de prolétaires au sens premier du terme (c'est-à-dire des personnes séparées de leur moyens de production et obligées de vendre leur force de travail de façon fixe et permanente pour se reproduire) constituent une minorité par rapport à ceux qui en dégagent seulement une partie de leur subsistance.

Les employeurs profitent de cette situation pour transformer un certain nombre de postes permanents de travail en postes occasionnels évitant de supporter certaines charges liées à la première catégorie d'emploi. Ce phénomène a été tellement général après la marocanisation du secteur colonial, touchant même les sociétés d'Etat, que certains en ont conclu rapidement que le capitalisme régressait.

Il s'ensuit que toutes les statistiques concernant cette question sont biaisées. Lorsqu'elles proviennent de déclarations d'employeurs, ceux-ci ont tendance, lorsqu'ils le font, à ne déclarer que le nombre de postes effectivement occupés par des permanents, c'est-à-dire ceux qui sont rémunérés à la quinzaine ou au mois. Cette situation s'applique aux données du *Recensement Agricole 1973-74*.

Quand les informations proviennent d'enquêtes auprès de la population concernée par le salariat ou susceptible de l'être, elles ne dépendent pas du statut objectif qu'occupe le déclarant, mais de celui qu'il voudrait ou pense occuper ; la réponse ne peut être claire que dans le cas de statuts évidents et bien délimités. Le statut d'aide-familial, en particulier, pose un problème fondamental de concept : il est très élastique et peut couvrir des situations très différentes. Dans tous les cas, il a de moins en moins de signification dans un contexte où la cohésion du groupe familial se relâche sous l'effet de la monétarisation de l'économie et où il n'est pas rare que le père rémunère le travail fourni par son fils. Ces remarques concernent surtout les données du *Recensement Général* de la population et de l'habitat.

En d'autres termes, les seules indications qui se rapprochent de la réalité ne concernent, et seulement jusqu'à un certain point, que le salariat permanent ; reste donc dans l'ombre tout ce qui touche au salariat occasionnel et saisonnier, c'est-à-dire la principale forme de mobilisation de la force de travail. Nous essaierons malgré tout d'en délimiter grossièrement les dimensions après la présentation des données du *Recensement Général* et celles du *Recensement Agricole*.

A. Les données du *Recensement Général* de 1982

Pour le groupe agriculture, élevage, forêt et pêche, le *Recensement Général* présente la répartition de la population selon la situation dans la profession comme suit :

– Population active selon la situation dans la profession et le grand groupe de professions (groupe 5-6 « Agriculture, élevage, forêts et pêches maritimes »).

Population active occupée selon la situation dans la profession

Grand groupe de professions 5-6	Année ou période	Employeurs	Indép.	Salariés	Aides familiaux	Apprentis et non déclarés	Total A. O.	Chômeurs	Total A.O + chômeurs
Maroc total	1982	73 361	795 579	412 033	940 985	47 484	2 269 442	110 664	2 380 106
	1971	66 598	859 712	418 318	699 014	23 772	2 067 414	28 806	2 096 220
Accroissement global	71-82	10,20 %	-7,5 %	- 2 %	35 %	100 %	10 %	284%	14 %
Accroissement moyen annuel	71-82	0,88 %	-0,70 %	-0,13%	2,73 %	6,49 %	0,85 %	13,01 %	1,16 %
Maroc rural (2)	1982	64 526	777 022	363 885	934 861	45 232	2 185 526	97 793	2 283 319
	1971	62 945	840 561	385 528	696 542	22 766	2 008 343	24 529	2 032 872
Accroissement global	71-82	2,50 %	- 7,50 %	- 5,60%	34,20 %	98,60 %	8,80 %	298 %	12,30 %
Accroissement moyen annuel	71-82	0,22 %	-0,71 %	-0,52%	- 2,71 %	6,44 %	0,77 %	13,39 %	1,06 %
Maroc urbain (3)	1982	8 835	18 557	48 148	6 124	2 252	83 916	12 871	96 787
	1971	3 653	19 151	32 789	2 472	1 006	59 071	4 277	63 348
Accroissement global	71-82	142 %	-3 %	47 %	148 %	124 %	42 %	200 %	53 %
Accroissement moyen annuel	71-82	8,35 %	-0,28 %	3,55 %	8,59 %	7,60 %	3,24 %	10,53 %	3,92 %

A.O.= Actifs occupés ; (2) et (3) : Chiffres provisoires

Source : Recensement général de la population et de l'habitat de 1982.

Malheureusement, l'inclusion de la pêche dans le groupe professionnel ne permet pas de porter une appréciation spécifique au secteur agricole de façon isolée. Nous supposons donc que les données se rapportant au « Maroc rural » correspondent à celles de l'agriculture et celles du « Maroc urbain » se limitent à la pêche.

Dans ces conditions, le nombre de salariés agricoles s'élèverait à plus de 360 000, ce qui est considérable pour un pays dans lequel on s'acharne à nier le développement du capitalisme. On ne peut donc, même si le salariat se limitait à cet indice, ne pas constater l'importance du mode salarial dans la mobilisation de la force de travail.

Si, en comparaison avec 1971, ce statut semble connaître une diminution en chiffres absolus – même si la baisse est trop faible pour qu'on sache s'il faut l'imputer à l'agriculture ou à la pêche – son poids par rapport à la catégorie des « indépendants » s'est accru.

En réalité, il semble qu'une part importante des salariés a été comptabilisée dans le groupe des aides familiaux qui curieusement a connu un rythme de croissance de 2,71% par an, soit plus de deux fois celui de la progression démographique rurale, au moment où le nombre « d'indépendants » où sont censés s'inclure ces derniers, a subi une importante baisse de 0,71% par an.

Cependant, pour nous, l'indice le plus important de la pénétration capitaliste réside dans le gonflement rapide du nombre de chômeurs qui a connu un taux de croissance de 13,01% par an par rapport à 1971, pour être trois fois plus élevé en 1982. Que 100 000 personnes se déclarent en chômage dans le monde rural, voilà un phénomène nouveau par son ampleur, qui peut permettre de faire l'économie de mille dissertations sur le développement ou non du capitalisme ! En effet, le concept de chômage est un concept exclusivement capitaliste.

B. Les indications du Recensement Agricole de 1973–1974

Les données fournies par le *Recensement Agricole* de 1973–74 sont basées sur les déclarations des employeurs. Pour pouvoir les apprécier à leur juste valeur, il faut commencer par souligner que les exploitations qui sont le plus susceptibles d'utiliser des salariés n'ont été que très peu nombreuses à donner des informations sur la main-d'œuvre permanente. La proportion de celles qui n'ont pas répondu à cette partie du questionnaire augmente rapidement avec la taille de la superficie exploitée : moins de 4% pour celles dont la taille est inférieure à 5 ha, 10% pour la catégorie de 5 à 10 ha, 21% pour le groupe

des 10 à 20 ha, 37% pour celui de 20 à 50 ha et plus de 70% pour les exploitations dont la SAU dépasse 50 ha.

Une première appréciation peut être opérée à partir de l'examen de la nature de la main-d'œuvre mobilisée par taille d'exploitations que reprend le tableau ci-après.

Répartition des exploitations et des superficies selon la catégorie de main-d'œuvre et la taille d'exploitation (%) (*)

	Exploitations ayant utilisé de la main-d'œuvre				Superficie			
	M.O. Familiale	M.O. Salariée	M.O.F et M.O.S	Total	M.O. Familiale	M.O. Salariée	M.O.F et M.O.S	Total
Sans SAU	93,5	3,2	3,3	100	94,1	5,9	0,0	100
< 5 ha	71,2	8,6	20,2	100	59,7	10,7	29,6	100
5-20 ha	28,0	14,0	58,0	100	24,1	14,5	61,4	100
20-50 ha	10,0	16,6	73,4	100	9,3	17,5	73,2	100
≥ 50 ha	3,7	31,1	65,2	100	2,0	48,4	49,6	100
Ensemble	67,2	8,6	24,2	100	26,6	19,9	53,5	100

(*) Il s'agit des superficies totales des exploitations y compris les terres cultivables.

Source : *Recensement Agricole 1973-74*, résultats prioritaires, *op. cit.*, p. 46.

Pour une interprétation correcte des données figurant dans ce tableau, il faudrait exclure en principe les exploitations sans terre et une partie importante de celles dont la superficie est inférieure à 5 hectares qui gonflent artificiellement la proportion du nombre d'exploitations n'utilisant que de la main-d'œuvre familiale, alors qu'en principe ce sont les petites qui doivent fournir la main-d'œuvre salariée aux autres. C'est pour cela que l'indice le plus significatif ne se situe pas au niveau du nombre des exploitations mais à celui des superficies. Encore que celui-ci aussi soit influencé par cette comptabilisation inappropriée et par le recours non pas à la superficie cultivable, mais à la superficie totale. Malgré tout, on constate que les trois-quarts environ de la superficie sont travaillés en totalité ou en partie en ayant recours à la main-d'œuvre salariée. Au-delà des cinq hectares, cette proportion augmente rapidement pour atteindre plus de 90% pour la classe 20-50 ha et 98% pour celle des exploitations dont l'étendue est supérieure à 50 hectares. De ce fait, on ne peut que constater que le recours au salariat n'est pas un phénomène isolé mais bien généralisé à presque l'ensemble des véritables exploitations agricoles.

C'est ce qu'indique le *Recensement Agricole* quant au nombre de personnes qui vendent peu ou prou leur force de travail, même s'il semble sous-estimer la part de la main-d'œuvre permanente. Ces données figurent dans le tableau suivant :

Main-d'œuvre rurale utilisée par le secteur agricole

Classes de taille SAU	Ensemble des exploitations	Exploitations ayant employé au moins :				Nombre de journées ouvrier pour la main-d'œuvre saisonnière		
		Des aides familiaux	De la main-d'œuvre permanente			Total 1000 JT	Masculine 1000 JT	Féminine 1000 JT
		Nombre exploitations	Nombre d'aides familiaux	Nombre exploitations	Nombre de postes			
Sans SAU	450 290	306 760	443 320	15 680	16 960	1 503	1 463	40
< 5 ha	1 089 510	769 320	1 559 830	39 080	42 380	14 931	13 051	1 880
5-10 ha	219 860	174 900	434 080	22 180	26 640	12 752	10 960	1 792
10-20 ha	114 150	89 670	243 150	24 360	33 770	14 314	12 322	1 992
20-50 ha	43 930	34 990	104 030	16 570	29 180	15 442	12 512	2 930
50-100 ha	7 750	5 920	21 680	5 080	13 800	6 602	12 880	1 722
≥ 100 ha	2 530	1 060	3 040	2 230	26 080	14 964	9 899	5 065
Total	1 928 020	1 382 620	2 809 130	125 180	188 810	80 508	65 087	15 425
						en poste 322 032		

Source : *Recensement Agricole 1973-74*

Ce tableau indique que 125 000 exploitations à peu près ont utilisé autour de 190 000 ouvriers permanents. La proportion des exploitations ayant eu recours à cette catégorie de main-d'œuvre varie considérablement selon la classe-taille. Elle passe de 3,6% pour les exploitations dont la superficie est inférieure à 5 hectares, à 70,6% pour les exploitations dont l'étendue est supérieure 50 hectares. Néanmoins, force est de constater la faiblesse de la concentration de la main-d'œuvre permanente puisque, même pour les exploitations dont la superficie dépasse 100 ha, le nombre moyen de postes par unité est inférieur à 13. Quoiqu'il en soit, celui-ci augmente avec la taille, ce qui montre encore une fois, dans le cas du Maroc, la relation étroite qui existe entre superficie exploitée et niveau de pénétration des rapports de type capitalistique.

Cependant, l'intérêt de ce tableau réside aussi dans les informations concernant l'importance de la main-d'œuvre qu'il donne.

En partant de ces données, qui indiquent que 80,5 millions de journées de travail sont effectuées par la main-d'œuvre saisonnière, M. Raki, sur la base de l'hypothèse que 3,5 millions de journées sont le fait de moissonneurs et que chaque ouvrier saisonnier travaille 6 mois par an, estime cette catégorie d'ouvriers à 500 000, soit l'ensemble des salariés à 700 000 individus environ.¹⁹

Nous pensons de notre côté que ce chiffre reste en-deçà de la réalité. En effet, supposer qu'un ouvrier saisonnier travaille pendant six mois par an nous semble exagéré. Si c'est certainement le cas pour certaines zones d'intensification agricole, particulièrement en irrigué, dans les autres régions l'hypothèse se justifie difficilement. Il nous semble que même une moyenne de 120 jours que nous retenons pour notre part peut être discutable.

Sur cette base, le nombre d'ouvriers occasionnels et saisonniers serait à peu près de 700 000 soit, pour l'ensemble des salariés à plein temps ou à temps partiel, 900 000 environ.

Ce résultat peut être recoupé par l'affectation de trois à quatre travailleurs intermittents pour un permanent, ce qui correspond à la pratique des exploitations. Sur cette base, l'ensemble des personnes qui vivent en totalité ou en partie de la vente de leur force de travail se situerait dans une fourchette de 800 000 à 1 000 000.

Le développement indubitable du rapport du salariat dans la campagne confirme la forte tendance à l'insertion de l'agriculture au capitalisme dégagée à travers la progression de la monétarisation. Nous allons maintenant examiner l'évolution de la rente foncière.

III – Hausse, transformation et éclatement de la rente foncière

Du fait même des structures de la propriété, du rapport élevé population rurale sur superficie agricole utile et de l'histoire récente de l'appropriation privée de la terre, le mode de faire-valoir indirect reste relativement faible puisque, selon le *Recensement Agricole* de 1973–74, il ne concerne que 17% des exploitations et 12% de la superficie cultivable ; depuis cette enquête, on ne dispose d'aucune indication quant au sens de son évolution. Ceci étant, la rente foncière prend progressivement la forme de rente-argent et a tendance à « éclater » selon la catégorie des paysans.

1. La hausse de la rente foncière

La tendance à la hausse de la rente foncière est générale et concerne aussi bien la rente-produit que la rente-argent, même si la première connaît un taux plus élevé que la seconde. Le mouvement que nous avons dégagé pour la période du Protectorat s'est donc poursuivi, et même accéléré après l'Indépendance.

Pour la rente-produit, comme l'indique ci-après l'évolution dégagée par Hassib²⁰ l'association « à moitié de récolte » est devenue la règle quasi générale, indépendamment de la qualité du sol ou de la région.

Evolution de la rente-produit selon la qualité du sol

	Dehs	Tirs	Hamri	R'mel
1955-61	1/2	1/3	1/3	1/4
1961-70	1/2	1/2	1/3	1/4
1970-77	1/2	1/2	1/2	1/2

Ainsi, au fur et à mesure que la pression de la demande en terre des paysans s'accroît, la tendance à l'unification du taux de la rente s'exprime. Progressivement, celui des terres les moins bonnes s'aligne sur les autres : à partir du début des années 1960 pour le Tirs et du début des années 1970 pour le Hamri et le R'mel. Il faudrait souligner que la rente n'augmente pas seulement en fonction de l'accroissement de son taux, mais aussi à cause de la hausse de la productivité à l'hectare qui, malgré sa lenteur, a été effective, et surtout en relation avec l'augmentation des prix des produits agricoles.

La rente-argent a elle aussi connu une hausse importante, même s'il semble que ce soit dans des proportions moins grandes que la rente-produit. Nous emprunterons toujours à Hassib les tableaux de l'évolution du loyer et des prix de la terre dans la région d'El Jadida pour le montrer.

La tendance à la hausse aussi bien des loyers que des prix de la terre est manifeste. Cependant, il faut souligner que la masse rapide des loyers pendant les années 1970 s'applique essentiellement par l'introduction de l'irrigation et de nouvelles cultures, particulièrement de la betterave sucrière, y compris dans les zones de culture en sec.

Evolution du loyer de la terre dans la province d'El Jadida, moyennes annuelles en DH constants 1977 (ha)

Années	Faregh	Sidi Bennour	Zemamra	Sidi Smaïl
1955	24	100	137	55
1960	-	126	-	-
1965	-	-	350	-
1970	222	180)	)	271
1971	-	)	265)	
1972	-	)		
1973	-)	420	)	
1974	661)		)	400
1975	-	-		
1976	-	1 020	390	600
1977	1 061	-	-	

Evolution du prix du sol dans la province d'El Jadida, moyennes annuelles en DH constants (ha)

Années	Faregh	Sidi Bennour	Zemamra	Sidi Smaïl
1955	1 400	3 770	3 300	-
1956	-	-	-	4 000
1960	1 400	2 200	1 700	-
1965	1 600	2 400	-	-
1970	12 000	2 000	6 400	-
1972	-	-	-	6 700
1974	27 400	10 000	-	-
1975	-	-	-	-
1976	27 400	13 000	12 000	18 600
1977	-	-	30 000	-

De ce fait l'évolution du loyer dans les *zemamra* est plus significative, puisque en 1976, l'irrigation est encore absente, même si elle est déjà programmée, ce qui se traduit d'ailleurs par une très forte augmentation du prix de la terre qui intègre déjà la valorisation de l'eau. Dans ce cas, le loyer se serait accru de trois fois en dirhams constants entre 1955 et 1976.

2. La transformation progressive de la rente-produit en rente-argent et son éclatement

Si la principale transformation dans ce domaine sous le Protectorat a résidé dans l'apparition et le développement de la forme produit de la rente qui a coexisté avec la forme de travail, après l'Indépendance, le changement le plus important a consisté, en plus de la disparition de cette dernière, dans la place prépondérante que prend la rente-argent. La part des deux formes de rente se présentait ainsi en 1974 :

Superficie des exploitations selon le mode de faire-valoir des terres et la taille de la SAU (en ha)

Classes taille	Ensemble des exploitations		Direct ou assimilé	Total indirect	dont bail fixe en espèces	dont bail en part de récolte	dont autres
SAU	N	S					
Sans SAU	450 240	0	0	0	0	0	0
£ 5 ha	1 089 090	1 771 900	1 583 200	188 700	82 100	94 500	12 100
5-10 ha	219 790	1 507 200	1 310 300	196 900	84 500	106 000	6 400
10-20 ha	114 050	1 525 200	1 317 100	208 100	93 800	103 900	10 400
20-50 ha	43 840	1 215 300	1 045 800	169 500	105 40	51 600	12 500
≥ 50 ha	10 240	1 211 800	1 064 300	147 500	120 400	19 100	8 000
Total	1 927 250	7 231 400	632 070	910 700	486 200	375 100	49 400

Il ressort des indications fournies par le tableau précédent que, déjà en 1974, le bail fixe en espèces occupe une place dominante puisqu'il concerne 51,6% des exploitations qui pratiquent ce mode de faire-valoir indirect et 53,4% des superficies gérées sous cette forme. Ce phénomène semble avoir connu une extension rapide depuis. Ainsi, à titre d'exemple, Moussaoui, n'a recensé qu'un cas d'association sur part de culture, sur 60 cas de mode de faire-valoir indirect²¹ dans une région où la pénétration monétaire reste malgré tout relativement moins importante que dans d'autres.

Cependant, la production de la rente-argent augmente avec la dimension des exploitations alors que celle de la rente-produit s'accroît dans les petites exploitations. Le bail en part de récolte concerne pour plus de 80 % celles dont la taille est inférieure à 20 hectares mais, lorsque la superficie dépasse 50 hectares, on assiste à la quasi-disparition de la rente-produit.

C'est là une première forme d'éclatement de la rente foncière

- rente-produit, à un taux beaucoup plus élevé, prélevée sur la petite paysannerie ;
- rente-argent, relativement moins lourde, prélevée sur les fermiers capitalistes.

La deuxième forme de l'éclatement de la rente réside dans les contraintes auxquelles sont soumises les petites exploitations, parce qu'elles se trouvent dans un rapport de force défavorable, dans un contexte où les contrats restent oraux et souvent annuels. En effet, le bailleur exige souvent des petits preneurs la pratique d'une rotation spécifique des cultures dont ils ne peuvent pas profiter, étant donné la précarité du contrat et l'absence de tout contrôle administratif. Le cas où le bailleur exige par exemple du preneur de cultiver des légumineuses, dont l'effet bénéfique de précédent cultural ne profitera qu'au premier pendant la campagne suivante, n'est pas exceptionnel et tend même à se généraliser, comme le rapportent aussi bien Zagdouni que Moussaoui, pour des régions aussi différentes que la Chaouia et les Hayaina²².

En conclusion, nous pouvons affirmer que tous les indices concourent à la démonstration d'une pénétration assez avancée du capitalisme dans l'agriculture marocaine. Ceux-ci confirment ceux que nous avons déjà mis en évidence auparavant ; en particulier la propriété foncière joue un rôle déterminant et dominant dans ce développement. Même si les formes, les modalités et voies divergent parfois, nous retrouvons ici les principales caractéristiques dégagées par Lénine et Kautsky. Nous pensons qu'il n'y a là rien d'étonnant, étant donné que le processus de développement du capitalisme dans l'agriculture, en l'absence d'une intervention de l'Etat pour un remodelage complet de la distribution de la propriété,

comme cela semble s'être produit en Grèce²³, rencontre fondamentalement les mêmes obstacles et écueils.

La crise de l'agriculture est donc une crise du développement du capitalisme et non pas de l'absence de celui-ci.

Notes

1. S. Amin, *L'impérialisme et le développement inégal*, Ed. de Minuit, Paris, 1976, p. 46.
2. K. Marx, *Fondements de la critique de l'économie politique*, 2 tomes, Ed. Anthropos, Paris, 1967, Tome I, p. 204.
3. Idem, p. 466.
4. Idem, p. 425.
5. Idem, p. 469.
6. K. Marx, *Le capital*, Ed. Sociales, Livre troisième, Tome III, p. 178.
7. Idem, p. 28. et p. 177.
8. Idem p. 31.
9. S. Benjelloun, *Quelques aspects de la consommation alimentaire dans le milieu rural, Ouled Affif, Haute Chaouia*, thèse d'assistant, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat, 1982, p. 95.
10. M. Mouddene, *Evolution des rapports de production dans le douar Laamiriyine-Haoud Chkaoui, salariat et migrations*, mémoire de IIIème cycle, IAV Hassan II, Rabat, 1984.
11. M. Moussaoui, *Baux ruraux et rapports économiques et sociaux, analyse de cas dans la région de Tissa (Hayaina)*, mémoire de IIIème cycle, IVA, Université Hassan II, Rabat, 1984.
12. Pour la définition du terme, voir T. El Khyari, *Structures agraires et développement économique au Maroc*, thèse d'Etat ès sciences économiques, Université Hassan II, Casablanca, 1985, pp. 247-255.
13. Les apports du *khammès* ne consistent plus qu'en sa force de travail personnel, à l'exclusion de celle de sa famille.
14. Mouddene a mis en évidence les mêmes transformations de ce statut dans la région de la Chaouia.
15. Pour la définition du terme, voir thèse d'Etat, T. El Khyari, *op. cit.*, pp. 261-267.
16. M. Moussaoui, p. 65-66.
17. Moussaoui, *op. cit.*, p. 73.
18. K. Marx, *Fondements de la critique de l'économie politique*, Ed. Anthropos, Paris, 1967, T. I, p. 35.
19. M. Raki, *Le développement du capitalisme agraire et la politique agricole du Maroc indépendant*, thèse d'Etat ès sciences économiques, Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Rabat, 1982, p. 378.
20. B. Hassib, *Evolution de la rente foncière dans le périmètre des Doukkala*, *op. cit.*
21. M. Moussaoui, *Baux ruraux...*, *op. cit.*, p. 70.
22. L. Zagdouni, *La mécanisation agricole...*, *op. cit.*
23. Voir à ce sujet K. Vergopoulos, *Le capitalisme difforme et la nouvelle gestion agraire*, F. Maspero, Paris, 1977.

